

La FFRandonnée précise les conditions de reprise de la randonnée pédestre

La FFRandonnée propose à l'ensemble de son réseau de comités, clubs, dirigeants, baliseurs, pratiquants des activités de marche et randonnée, licenciés ou non ... des règles et des recommandations de reprise de leurs activités de manière raisonnée et responsable pour la période du 11 mai au 1er juin 2020.

D'une manière générale, les activités pourront reprendre:

- dans le respect d'une distanciation physique spécifique entre les pratiquants qui dépendra de la vitesse de marche et de randonnée et du risque de contamination par postillons et gouttelettes de transpiration. Ainsi des marcheurs évoluant à la vitesse classique de 4km/h veilleront à garder un espacement d'au moins 2 mètres, alors que des marcheurs à 6km/h s'espaceront d'au moins 5 mètres,
- dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte),
- sans limitation de durée de pratique,
- sans attestation,
- dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km,
- en limitant les rassemblements à 10 personnes maximum,
- en extérieur,
- et sans bénéficier de vestiaires.



COVID-19

PLAN DE DÉCONFINEMENT RANDONNEUR INDIVIDUEL / FAMILIAL

Du 11 mai au 1er juin



PRÉCAUTIONS

Port du masque



Conseillé avant et après la sortie
Non conseillé pendant l'activité

Distanciation physique



Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre
chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h,
5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h

Utilisation de gel hydroalcoolique



Obligatoire

[Recommandations pour les randonneurs individuels et familles](#)

PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

Du 11 mai au 1er juin

	Licencié	Animateur
 PRÉCAUTIONS		
Port du masque		Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
Distanciation physique		Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h
Utilisation de gel hydroalcoolique		Obligatoire

Recommandations pour les clubs

Recommandations générales (individuel/familial , clubs, dirigeants, baliseurs)

Une deuxième phase de restrictions devrait être connue le 2 juin. La Fédération adaptera systématiquement le plan de reprise de ses activités fédérales et mettra à disposition de son réseau et des pratiquants de nouvelles préconisations.

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr

Lire aussi : [Comment localiser ma zone de déconfinement](#)

FFRandonnée 08 mai 2020

Publié le 08/05/2020